

RÉPONSE – M 125 A – 22.12

Réponse du Conseil administratif à la motion M 125 – 21.10

déposée par Messieurs Johan MARTENS et Jean-Pierre TOMBOLA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

POUR L'INSTALLATION DE POMPES À VÉLOS EN LIBRE-SERVICE EN VILLE DE VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 12 octobre 2021, votre Conseil a adopté la motion susmentionnée, invitant le Conseil administratif à identifier les lieux propices à l'installation de pompes à vélos en libre accès sur le territoire communal de Vernier et procéder à leur installation.

Au vu de ce qui précède, la Ville de Vernier a installé deux pompes à vélos en libre-service sur le territoire communal. Une pompe est située sous le viaduc de l'Écu, à l'intersection de la route de Vernier cantonale et de l'avenue de l'Ain. La seconde se trouve sous le viaduc du Pailly, au niveau de la route de Meyrin.

La motion M 125 – 21.10 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 12 décembre 2022

